

CESSIONS DE BOIS / AFFOUAGES

lots disponibles sur les parcelles 2, 12,13,14 et 15 de la forêt communale de MONTAIGU

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie au plus tard
le **05 novembre 2021 à 16 h 00**

Toute personne qui s'inscrit pour la parcelle 13, doit obligatoirement faire des couronnes dans la parcelle 2.

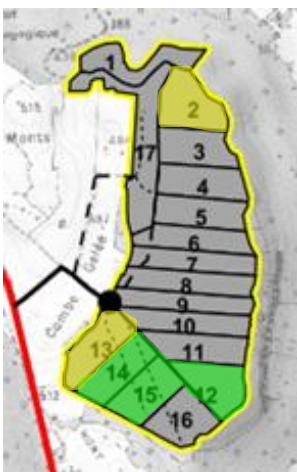
C'est pour cela qu'il y aura des cessions de bois, plutôt qu'un affouage traditionnel, pour pouvoir distinguer les produits venant de la parcelle 13 et 2.

Cession de bois : 7 € le stère

Affouage : 6 € le stère

Lors de votre inscription :

- une attestation responsabilité civile vous sera demandée,
- vous devrez signer le règlement d'exploitation pour l'hiver 2021/2022
- Une fiche détaillant les conseils de sécurité vous sera remise



Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 18 h 00

Jeudi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 17 h 30

Vendredi : 08 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30

mairie.de.montaigu-39@wanadoo.fr

09.62.56.56.57